

19.09.2008 – 14:26 Uhr

Règle complétant le frein à l'endettement Le Conseil fédéral fait passer des messages erronés, tant socialement qu'économiquement

Bern (ots) -

En durcissant le frein à l'endettement, le Conseil fédéral fait passer un message irresponsable. L'Union syndicale suisse (USS) s'oppose énergiquement à cette règle destinée à compléter le frein à l'endettement ; cela, premièrement, parce que la situation financière des dépenses extraordinaires et le soi-disant nouvel endettement sont nettement moins dramatiques que ce que le gouvernement aimerait nous faire accroire ; deuxièmement, parce qu'ainsi, la politique financières deviendra plus compliquée, plus opaque et plus restrictive. Et sa marge de manoeuvre s'en trouvera réduite au plus mauvais moment.

Les excédents des dépenses ordinaires et, plus encore, extraordinaires et leur financement extérieur sont en effet tout à fait justifiés, en particulier lorsqu'ils servent à compenser les conséquences d'une conjoncture qui fléchit (p. ex. chômage, chute de la consommation). En outre, étant donné la crise financière américaine, la demande d'obligations d'État plus sûres et stables va augmenter. Mais le Conseil fédéral prévoit le contraire et, en plus, précisément au mauvais moment. Avec la règle complétant le frein à l'endettement, mais aussi avec les « freins à l'endettement » (une partie existe déjà) envisagés aujourd'hui pour les assurances sociales et, ce qui n'est pas négligeable, avec les projets de démantèlement dans le cadre de l'examen des tâches de la Confédération, le Conseil fédéral veut faire subir à la population des économies qui se montent à des milliards de francs. D'un point de vue social et économique, c'est indéfendable. La décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral dénote une vision de caissier d'association qui n'a strictement rien à voir avec la vision beaucoup plus large dont un gouvernement doit faire preuve. L'USS demande instamment au Parlement de procéder aux corrections nécessaires de ce projet.

Contact:

Manuela Bruderer (031 377 01 11 ou 076 543 86 36), secrétaire centrale de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.